Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_34-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle Jean Dorval à Beuzec-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le vingt-trois avril deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Thierry COUPELANT, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Florent LARDIC (procuration à Thierry COUPELANT) ; Carine THOMAS (procuration à Malika REDAOUIA)

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU)

GOULIEN : Henri GOARDON (procuration à Nadine KERSAUDY)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 4
Nombre de votants : 30

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 14/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260430-2026_04_30_34-DE

2026-04-30-34 Modification de la convention - Bien vivre partout en Bretagne

La région Bretagne a mis en place le dispositif Bien Vivre partout en Bretagne qui accompagne financièrement les collectivités territoriales dans leur projet en phase avec les politiques régionales. Ainsi, ce dispositif est composé de 3 axes :

- Axe 1 : accélérer les transitions et favoriser une adaptation transformatrice au changement climatique
- Axe 2 : Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat
- Axe 3 : Améliorer l'accès aux services de proximité.

Une dotation de 716 907 € a été dédiée au Cap Sizun, permettant d'inscrire 6 projets communaux et communautaires. Le projet de Confort-Meilars identifié initialement dans la convention ne bénéficiera pas de la totalité des crédits qui lui étaient réservés, le plafond de financement du projet ayant été atteint. La Région Bretagne et la Communauté de communes proposent de flécher les 7 938 € non consommés par la commune sur le projet d'étude de faisabilité de valorisation de la grotte de Menez Dregan. Il convient alors de réaliser un avenant à la convention initialement validée dans le cadre du conseil communautaire du 11 avril 2024.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve l'avenant à la convention ci-annexé ajustant la liste des projets inscrits à la convention ;
Autorise le Président à signer ledit avenant.

Pour copie certifiée conforme,
A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 30 avril 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Date de mise en ligne : le 13 mai 2026